

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
CANTON N°18



Commune de LA MEAUFFE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 02 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le deux novembre, à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LANGLOIS, Maire.

Présents : M. Pascal LANGLOIS, M. Fabrice GOHIER, M. Patrick LEMENUUEL, M. Gilles TESTARD, M. Philippe LANDAIS, M. Louis VASTEL, Mme Odile AZE, M. Erick HAMOND, Mme Milcah BAUDEVEIX.

Excusés : M. Samuel HARDY, Mme Magali BERTIN, Mme Catherine LE BARS, Mme Lynda LEGAST.

Non excusée : Mme Célia DESAINT-DENIS

Procurations : M. Samuel HARDY à M. Louis VASTEL
Mme Magali BERTIN à M. Patrick LEMENUUEL
Mme Catherine LE BARS à M. Fabrice GOHIER
Mme Lynda LEGAST à Mme Odile AZE

Secrétaire de séance : M. Patrick LEMENUUEL

Conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 13

Convocation : 29 octobre 2022

Affichage : 09 novembre 2022

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 05 octobre 2022.

2022-052 : PROPOSITION DE DEVIS POUR LES TRAVAUX SUR LE TERRAIN D 54, FACE AUX LOGEMENTS H.L.M.

M. le Maire présente deux devis pour des travaux sur le terrain face aux logements H.L.M sur la D 54 :

- SARL Erick HAMOND à La Meauffe.
- LOISEL Paysage Concept à Cavigny.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de LOISEL Paysage Concept et autorise M. Le Maire à signer le devis pour un montant de 5 220 € T.T.C.

2022-053 : ACCEPTATION DE DONN (REPAS DES AINES)

Après délibération, le conseil municipal accepte les dons suivants :

- ANNE Albert	15.00 €
- BOSQUET Annick	15.00 €
- GERMAIN Vivien	15.00 €
- FERON Antoine	15.00 €
- DUVAL RIANI Christiane	15.00 €
- THEZARD Pascal	15.00 €
- DATIN Didier	15.00 €
- MAHIEU Alain	15.00 €
- FROMENTIN Michel	15.00 €
- DESALLE Jean	15.00 €
- AZE Odile	30.00 €

2022-054 : CONSTRUCTION DE LA MAM (Maison d'Assistants Maternelles)

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour :

- Déposer la demande de subvention auprès des services de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

2022-055 : REMBOURSEMENT URSSAF

M. le Maire informe le conseil municipal avoir reçu un chèque de 1960 € correspondant au remboursement de cotisations salariales perçues à tort par un élu.

2022-056 : LOTISSEMENT COMMUNAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix du mètre carré à 44 € T.T.C. pour la deuxième tranche du lotissement communal.

INFORMATIONS DIVERSES

Maison d'Assistants Maternelles :

M. le Maire présente l'esquisse de la future MAM à l'ensemble des conseillers municipaux.

Bulletin municipal 2022 :

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de rassembler les articles nécessaires à la confection du bulletin municipal 2023.
Un courrier a été envoyé aux présidents des associations de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance close à 22H00.

Le Maire

Pascal LANGLOIS